

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Réaction à la mise à jour économique**

**La prévention de l'obésité et des maladies chroniques : une obligation morale et économique**

---

**Montréal, le 28 novembre 2013** – Devant la situation économique difficile du Québec, le ministre des Finances et de l'Économie doit prêter davantage l'oreille aux stratégies prometteuses de prévention visant à atténuer la croissance des dépenses en santé. Les sommes consenties au secteur de la santé représentent près de 50 % du budget de l'État et l'augmentation des maladies chroniques met une pression de plus en plus importante sur le système de soins et les finances publiques. « Les maladies chroniques ne sont pas des statistiques pour les gens qui en sont atteints et leurs familles, mais des souffrances et des bouleversements à la fois personnels et professionnels. Comme elles peuvent être évitées et qu'elles occasionnent des coûts directs et indirects importants pour l'État, c'est un devoir à la fois économique et moral de tout mettre en œuvre pour les prévenir », souligne Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids.

Parmi les mesures fiscales de prévention qui peuvent être mises en place, une taxe sur les boissons sucrées visant à réduire la consommation de ces boissons est l'une des solutions les plus prometteuses et porteuses en termes de coûts-bénéfices. Voilà pourquoi des pays comme la France et le Mexique ont déjà adopté une telle mesure. Rappelons que les boissons avec sucre ajouté sont reconnues comme des contributeurs importants à l'obésité et à plusieurs maladies chroniques telles que les maladies du cœur, le diabète et certains cancers.

À l'aube d'une politique nationale de prévention, la Coalition Poids invite le ministre à bien calculer le coût réel de la surconsommation des boissons sucrées et à reconnaître le rôle important qu'il doit jouer en cette matière. « Le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, a manqué aujourd'hui une occasion de poser un geste significatif pour réduire le fardeau des dépenses de santé. Si le gouvernement entend être un leader en prévention et avoir une approche responsable, le prochain budget devra inclure davantage de politiques économiques favorables aux saines habitudes de vie, en particulier une redevance sur les boissons sucrées dont les revenus seront réinvestis en prévention », conclut Mme Voyer.

**À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails [www.cgpp.qc.ca](http://www.cgpp.qc.ca).

– 30 –

**Source :**

Corinne Voyer

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Cellulaire : 514 566-4605

[cvoyer@cgpp.qc.ca](mailto:cvoyer@cgpp.qc.ca)